

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 12 décembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI représentée par Céline FILIPPI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Catherine CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Gérard CHENOZ - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Josette FURACE représentée par Louisa HAMMOUCHE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick PADOVANI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Nathalie PIGAMO - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis TIXIER représenté par Andrée GROS - Jocelyne TRANI représentée par Gisèle LELOUIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Roland CAZZOLA - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 12 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 028-1172/17/CT

■ POR - Approbation des Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2018

Information du Conseil de Territoire

DIPOR 17/16061/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'occupation des terrains et plans d'eau situés sur le domaine public portuaire transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi que les prestations annexes, donnent lieu au paiement de redevances par les usagers dont les montants sont fixés annuellement par cette dernière après consultation du Préfet et des Conseils Portuaires. Ces tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

Ces redevances participent à hauteur de 80% au budget annexe des ports.

L'équilibre du budget annexe des ports est aujourd'hui déficitaire pour deux raisons : un niveau de redevances trop faible et une augmentation significative des taxes foncière (de 500.000€ en 2012 à 1.250.000€ aujourd'hui).

C'est pourquoi, depuis 2016, afin de combler ce déficit, une démarche de recherche d'économie et de recettes supplémentaires a été engagée. Malgré des économies substantielles réalisées (environ 1 000 000 €) sur le budget de fonctionnement (réorganisation du travail, redéploiement de personnel, non remplacement de certains départs à la retraite, etc....) et malgré la récupération de plusieurs recettes supplémentaires (suppression de gratuité, perception de recettes d'occupation supplémentaires, etc..), une augmentation substantielle des tarifs reste indispensable.

Cette situation est liée à une faiblesse des tarifs mise en avant par le dernier rapport de la chambre régionale des comptes, publié en Juin 2017 qui stipulait «... *le budget annexe des ports se caractérise par un déséquilibre chronique en fonctionnement et par un besoin à la fin de chaque exercice d'une avance de trésorerie du budget principal. La nécessaire optimisation des ressources de ce budget annexe passe donc par une revalorisation des tarifs des redevances à des niveaux plus conformes à leur juste valeur* ».

Afin d'équilibrer ce budget et d'absorber le cout de la taxe foncière en la répartissant au maximum sur tous les usagers, il est proposé d'augmenter le tarif des postes à flot des plaisanciers de 8 € par m2 pour tous les ports en régie. Ce travail de répercussion de la taxe foncière se poursuivra lors du renouvellement des contrats de DSP et des AOT des sociétés nautiques en 2018 et 2019.

Cette augmentation permettra dès 2018 d'obtenir des recettes supplémentaires d'environ 350 000 €. A la suite de cette première étape, une démarche de revalorisation de certains tarifs d'occupation sera mise en œuvre et une harmonisation des tarifs sera également poursuivie pour faire converger les prix des postes à flots dans tous les ports vers un « tarif cible ».

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Les augmentations proposées pour l'année 2018 portent essentiellement sur :

- 1) Une augmentation de 8€ sur l'ensemble des postes à flot gérés en régie directe

	Pointe-Rouge (hors DSP3)	Frioul	La Ciotat	Carry le Rouet	Sausset-les-Pins Nouveau port	Sausset-les-Pins Ancien Port	Petits ports *	Petits ports saisonniers*
Tarif actuel	49,24 €	39,29 €	48,68 €	51,04 €	47,05 €	44,74 €	21.64 €	12.16 €
	57,24€	47,29€	56,68€	59,04€	55,05 €	52,74€	29,64€	20,16€

- 2) Terre-plein bâti et non bâti à caractère commercial ou associatif : + 4 %
3) Habitations : + 4 %
4) Autres redevances (carénage, manutentions, remorquage...) : + 4 %
5) Terrasses : + 4 %
6) Création de diverses pénalités liées aux surcoûts de gestion de dossiers

* Petits ports : Neptune, Capucins, Saint-Jean (La Ciotat), Vallon des Auffes, Madrague de montredon, UNG, La rascasse des Goudes (Marseille).

**Petits ports saisonniers : Grand Méjean, Petit Méjean, Figuières, Rouet plage, La Vesse (Côte Bleue), Ste Nautique Corniche, Goelands de Malmousque, Sormiou, Morgiou, Cap Croisette, Escalette, Callelongue (Marseille).

Les redevances appliquées aux sociétés nautiques et aux usagers des délégataires augmentent en fonction d'une formule détaillée dans leur contrat.

De même, l'ensemble de ces redevances a été présenté lors des Conseils Portuaires des 11 et 12 décembre 2017 ; les observations émises ont été prises en compte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération métropolitain « Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2018 ».

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire doit être informé du projet de délibération métropolitain « Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2018 ».

DELIBERE

Article unique:

Le Conseil de Territoire prend acte du projet de délibération métropolitain « Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2018 ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC